
Annexes



Glossaire

Activités périphériques : activités de l'économie dont la finalité n'est pas environnementale, mais dont les biens et services qu'elles produisent ou fournissent sont favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources. Ces activités sont rattachées aux domaines de la production et distribution d'eau, de la gestion des espaces verts, des transports, du bâtiment (travaux d'isolation, travaux d'étanchéité, fabrication de chaudières à condensation, etc.). (voir **Éco-activité**, **économie verte**).

Aire protégée terrestre réglementaire : dispositif de protection comprenant les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les réserves biologiques et les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Aléa naturel : manifestation d'un phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain, séisme, avalanche, etc.) d'occurrence et d'intensité données.

Anatidé : famille comprenant les oies, les cygnes, les canards et espèces apparentées comme les tadornes.

Année hydrologique : année débutant à la date de fin de la période de faibles écoulements, date prise par convention au 1^{er} septembre.

Autres combustibles : ensemble comprenant le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les combustibles renouvelables ou non.

Bassin : voir **Bassin versant**.

Bassin versant : aire d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac, délimitée par des lignes de partage des eaux.

Biomasse solide : ensemble regroupant le bois-énergie, les déchets renouvelables incinérés et les résidus agricoles et agroalimentaires (également incinérés et incluant la bagasse, qui correspond au résidu ligneux de la canne

à sucre). La biomasse au sens large comprend également le biogaz et les biocarburants.

Bois-énergie : ensemble comprenant le bois bûche (commercialisé ou autoconsommé), ainsi que tous les coproduits du bois destinés à produire de l'énergie : liqueur noire, écorce, sciure, plaquettes forestières et plaquettes d'industrie, briquettes reconstituées et granulés, broyats de déchets industriels banals, bois en fin de vie, etc.

Combustibles minéraux solides : ensemble comprenant la coke de houille, les houilles agglomérées, la lignite et le charbon.

Commune littorale : commune maritime, lagunaire ou d'estuaire où s'applique la loi « littoral » du 3 janvier 1986.

Composés organiques volatils (COV) : ensemble regroupant une multitude de substances, qui peuvent être d'origine biogénique (naturelle) ou anthropique (humaine). Les plus connus sont le butane, le toluène, l'éthanol (alcool à 90°), l'acétone et le benzène que l'on retrouve dans l'industrie, le plus souvent sous la forme de solvants organiques (par exemple, dans les peintures ou les encres).

Consommation brute d'énergie : somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité et/ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur.

Consommation collaborative : mode de consommation consistant, au sein d'une communauté de particuliers, à prêter, louer, donner, partager, échanger, acheter (donc vendre) des biens ou des services.

Consommation de matières en termes d'équivalent matières premières (RMC, *raw material consumption*) : extraction intérieure + importations et flux de matières indirects associés – exportations et flux de matières indirects associés (voir **Flux indirects**).

Consommation d'énergie primaire : somme de la consommation finale d'énergie, des pertes d'énergie et de la consommation d'énergie des producteurs et transformateurs d'énergie (branche énergie).

Consommation finale brute d'énergie : somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité et/ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur.

Consommation finale d'énergie : consommation des seuls utilisateurs finals (industries, ménages, services, agriculture, sylviculture et pêche, transports) autres que celle de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, etc.).

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, *domestic material consumption*) : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations).

Couvert végétal hivernal : couvert végétal implanté en inter-culture visant à piéger les nitrates et à protéger physiquement les sols de l'érosion et de la battance.

Déchets : toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement). Les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte séparative comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchèterie.

Déprise agricole : abandon de l'activité agricole (culture ou élevage) dans un territoire, ayant très souvent pour conséquence

l'embroussaillage (friches, fourrés) puis, à terme, le boisement des terrains ainsi abandonnés.

Domaine de la récupération : domaine regroupant principalement les services de récupération de matériaux triés ainsi que la vente de matières premières secondaires. (*voir Matière première secondaire*).

Éco-activités : activités produisant des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources. Ce concept et la liste de produits (biens et services) qui le définit sont préconisés par Eurostat, office statistique de l'Union européenne. (*voir Activités périphériques, économie verte*).

Éco-conception : prise en compte systématique des aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits (biens et services, systèmes) avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs (consommation de matières, d'eau, d'énergie, émissions de polluants) tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur.

Écologie industrielle et territoriale : mode d'organisations inter-entreprises reposant sur des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

Économie de la fonctionnalité : économie privilégiant l'usage à la possession et tendant à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

Économie verte : économie caractérisée par des investissements et des dispositions techniques qui visent à éviter, à réduire ou à supprimer les pollutions, en particulier les émissions de dioxyde de carbone, tout en utilisant au mieux les ressources énergétiques disponibles (Source : *Journal officiel* du 8 septembre 2013).

Écoproduit : produit générant moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie : extraction des matières premières, production, distribution,

utilisation et fin de vie. Sa conception se caractérise par une vision globale de ces impacts environnementaux en prenant en compte les diverses étapes du cycle de vie et en intégrant les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité.

Empreinte carbone de la France : indicateur estimant la quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire sa consommation au sens large (biens, services, utilisation d'infrastructures), en tenant compte des émissions liées aux importations et aux exportations. L'empreinte carbone de la France permet d'apprécier les pressions globales sur le climat de la demande intérieure française quelle que soit l'origine géographique des émissions. Elle résulte d'un calcul propre au ministère de la Transition écologique et solidaire ; elle porte sur la France métropolitaine et tient compte de trois gaz à effet de serre : le CO₂, le CH₄ et le N₂O. (voir **Gaz à effet de serre**).

Empreinte matières d'un pays : masse de matières mobilisées par un pays en relation avec la consommation de sa population. Elle est exprimée en équivalent matières premières (voir **Consommation de matières en termes d'équivalent matières premières**).

Énergies renouvelables : énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc.), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

Équivalent CO₂ : unité permettant d'exprimer l'impact de tous les gaz à effet de serre dans une unité de mesure commune. Cette unité s'appuie sur le potentiel de réchauffement global (PRG) d'une masse d'un gaz à effet de serre (CH₄, N₂O ou gaz fluorés) calculé relativement à une même masse de CO₂.

Espèce endémique : espèce dont la répartition se limite à un territoire unique (pays, île, etc.). Par exemple, une espèce endémique de Corse ne se rencontre qu'en Corse et nulle part ailleurs dans le monde.

État écologique : appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux superficielles, à travers des critères biologiques, hydromorphologiques ou physico-chimiques.

État chimique : appréciation de la qualité d'une eau sur la base de concentrations en polluants, le bon état étant atteint lorsqu'elles ne dépassent pas des normes de qualité fixées au préalable.

Eutrophisation : enrichissement excessif des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote, qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'en suit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable, loisirs, etc.).

Événement naturel très grave : événement naturel à l'origine de plus de 10 morts ou de plus de 30 millions d'euros de dommages matériels. La plupart résultent d'inondations, ou encore de cyclones ou de tempêtes, de mouvements de terrain, de séismes ou d'avalanches. Les autres aléas naturels (feux de forêt, vagues de chaleur, éruptions volcaniques, raz de marée) sont concernés dans une moindre mesure.

Exposition aux aléas naturels : ensemble des populations, milieux et activités qui peuvent être affectés par les aléas naturels. Elle est caractérisée par une nature et un niveau d'exposition qui définissent l'enjeu de la politique d'adaptation et l'approche à suivre par la collectivité.

Flux indirects : matières mobilisées pour la fabrication et le transport d'un produit ou d'un service prêt à être importé ou

exporté, mais qui n'y sont pas incorporées et ne franchissent pas la frontière avec lui.

Foulque : espèce d'oiseau d'eau.

Gaz : ensemble comprenant le gaz de réseau (dont le gaz naturel) et le gaz liquéfié.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz d'origine naturelle (vapeur d'eau) ou anthropique (liée aux activités humaines) absorbant et réémettant une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomènes à l'origine de l'effet de serre. Les six principaux GES liés aux activités humaines reconnus par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N₂O) et des gaz fluorés : hydrofluorocarbure (HFC), perfluorocarbure (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆) auxquels est rajouté le trifluorure d'azote (NF₃) depuis 2013. Afin d'être comparés ou additionnés, ces gaz sont exprimés en équivalent CO₂ sur la base de leur potentiel ou pouvoir de réchauffement global (PRG).

Habitat naturel : ensemble non dissociable constitué, d'une part, d'un biotope (conditions abiotiques telles que le climat régional et local, la roche-mère, le sol et ses propriétés physico-chimique) et, d'autre part, d'une biocénose (communauté d'organismes vivants). Les communautés végétales, par leur caractère intégrateur, synthétisant les conditions de milieux, sont considérées comme le meilleur indicateur d'un habitat et permettent donc de l'identifier

Habitat d'intérêt communautaire : habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite en Europe, listé en annexe de la directive « Habitats, faune, flore », et pour lequel doivent être désignées des zones spéciales de conservation dans le cadre du réseau Natura 2000.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : polluants organiques persistants, produits principalement par combustion des matières organiques (feux de forêt, combustion d'énergies fossiles). Toxiques pour la santé

humaine et l'environnement, ils s'avèrent en règle générale peu biodégradables. Outre leur aptitude au transport sur une longue distance, ils s'accumulent dans les tissus vivants du fait de leur forte solubilité dans les graisses (bioaccumulation). Enfin, ils se fixent aisément sur les matières organiques, les matières en suspension ou les sédiments des cours d'eau.

Intensité énergétique : ratio entre la consommation d'énergie et un indicateur d'activité, habituellement le produit intérieur brut (PIB), au niveau macroéconomique. Elle permet de mesurer l'efficacité énergétique de l'économie et, à ce titre, est un indicateur pouvant mettre en évidence le découplage entre croissance économique et consommation d'énergie.

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) : indicateur comptabilisant le nombre de doses homologuées utilisées sur un hectare de culture au cours d'une campagne de traitement. Cet indice peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire et être décliné par grandes catégories de produits (herbicides, fongicides, insecticides et acaricides, autres produits).

Indice d'exploitation de la ressource en eau (WEI) : rapport entre les consommations en eau et la ressource en eau renouvelable sur une période et un territoire donnés. Dans les bassins versants modifiés par l'homme, la ressource en eau renouvelable est définie comme le volume écoulé auquel est ajouté le volume d'eau consommé. Les observations de débits des cours d'eau sont utilisées pour calculer les volumes écoulés sur une année hydrologique et par saison. Il est élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement. (*voir Bassin, bassin versant, année hydrologique*).

Irrigation gravitaire : irrigation par un réseau de canaux aménagés suivant la pente du terrain.

Limicoles : petits échassiers appartenant à l'ordre des Charadriiformes. Font parties des limicoles notamment les espèces de bécasseaux, de courlis, de barges et de chevaliers.

Ils se nourrissent sur les espaces vaseux ou sableux des mers ou des eaux douces.

Liste rouge : liste recensant les espèces menacées d'un groupe taxonomique donné sur un territoire donné. Le niveau de menace des espèces (risque d'extinction) est évalué à partir d'une série de critères précis selon une méthodologie définie au niveau mondial par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces évaluations peuvent être conduites à différentes échelles géographiques (du global à l'infranational).

Liste rouge nationale : en France, les listes rouges nationales, pilotées par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle, sont le résultat d'évaluations françaises portant sur ses territoires (métropole, collectivités d'outre-mer).

Masse d'eau : portion de cours d'eau, de plan d'eau ou de zone côtière homogène. Les masses d'eau correspondent au découpage élémentaire utilisé pour les évaluations conduites au titre de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE.

Matière première de recyclage (ou matière première secondaire) : matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

Métier verdissant : métier dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le « geste métier » (architecte, poseur en isolation thermique, responsable logistique, jardinier, etc.). Les métiers verdissants font partie des métiers de l'économie verte. Ce périmètre a été mis en place dans le cadre des travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte. Ils ont été identifiés à l'aide du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi. Pour quantifier l'emploi, la nomenclature utili-

sée est celles des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee. (voir **Économie verte, métier vert**).

Métier vert : métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement (agent d'entretien des espaces naturels, garde forestier, technicien chargé de la police de l'eau, etc.). Ces métiers font partie des métiers de l'économie verte. Ce périmètre a été mis en place dans le cadre des travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte. Ils ont été identifiés à l'aide du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi. Pour quantifier l'emploi, la nomenclature utilisée est celle des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee (voir **Économie verte, métier verdissant**).

Nitrates : une des formes de l'azote, principalement d'origine agricole en raison du recours aux engrais azotés.

Non-labour : technique de travail du sol sans retournement de la terre. En fonction de la profondeur du travail, on distingue le semis direct, le non-labour superficiel (moins de 15 cm) et le non-labour profond (de 15 à 30 cm).

Production primaire : ensemble des énergies primaires produites sur le territoire national. L'énergie primaire est l'énergie brute, c'est-à-dire non transformée après extraction : énergie tirée de la nature (soleil, fleuves ou vent) ou contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature (comme les combustibles fossiles ou le bois) avant transformation.

Productivité matières : rapport entre le PIB (exprimé en volume, i.e. hors évolution des prix) et la consommation intérieure apparente de matières de l'économie ; cet indicateur exprime le PIB généré en moyenne pour chaque unité de matières consommée (voir **Consommation intérieure apparente de matières**).

Produits pétroliers : ensemble comprenant la coke de pétrole, le butane-propane, le fioul lourd ou domestique.

Qualité des eaux de baignade : la mesure de la qualité des eaux de baignade a été rendue obligatoire par la directive européenne n°76/160/CEE. Cette réglementation a ensuite évolué avec la directive 2006/7/CE adoptée en France en 2013. En France, la surveillance porte sur l'ensemble des zones où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, que ces zones soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer, et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public. Depuis 2013 et l'application de la directive 2006/7/CE, quatre classes de qualité sont attribuées aux eaux de baignade : « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les quatre dernières saisons. Ce classement se fait selon des valeurs seuils fixées par la directive pour les paramètres *Escherichia Coli* et *entérocoques* intestinaux, leur présence dans l'eau pouvant indiquer une contamination d'origine fécale et la présence de germes pathogènes.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Recyclage matière : opération qui vise à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Recyclage organique : opération consistant à laisser fermenter des résidus agricoles ou

urbains (ordures ménagères). On obtient ainsi du compost (engrais) qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

Règlement statistique européen sur les déchets : règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets, imposant à chaque État membre, tous les deux ans depuis 2004, de fournir à la Commission européenne un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets selon une méthodologie commune.

Retrait-gonflement des argiles : mouvements de terrain naturels lents à l'origine d'une déformation progressive du sol ou du sous-sol riches en argiles dites « gonflantes ». Ces argiles se rétractent lors des périodes de sécheresse et gonflent par réhydratation après de très fortes pluies. Ce phénomène d'alternance de retrait et de gonflement du sol peut provoquer des désordres dans les bâtiments, principalement dans les maisons individuelles aux structures légères particulièrement vulnérables en raison de fondations généralement superficielles.

Risque naturel majeur : risque lié à un aléa d'origine naturelle dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, provoquent des dommages importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

Services écosystémiques : avantages, bénéfices et bienfaits matériels ou immatériels que l'homme retire des écosystèmes. Ils comprennent les services d'approvisionnement (ressources alimentaires issues de la pêche, ressources médicamenteuses, ressources énergétiques, matières premières telles que le bois, etc.), les services de régulation (régulation des risques naturels tels que les glissements de terrain ou les inondations, régulation des maladies et des espèces nuisibles aux activités humaines, épuration naturelle de l'eau, séquestration et stockage naturel du carbone par les sols, etc.) et les

services socio-culturels (bien-être, paysages, tourisme, activités récréatives et culturelles, etc.).

Sites et sols pollués : sites ou milieux qui, du fait d'infiltrations de substances polluantes ou de la présence d'anciens dépôts de déchets, présentent une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour la santé ou l'environnement. Ces sites sont recensés dans la base Basol des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif.

Territoire artificialisé : territoire ayant perdu son caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales et d'infrastructures de transport.

Usages non énergétiques : énergie utilisée en tant que matière première, comme dans la pétrochimie ou la fabrication d'engrais.

Tonne équivalent pétrole (TEP) : unité commune aux différentes énergies. Quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut (7,3 barils). La TEP est utilisée pour exprimer dans une unité commune

la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

Valorisation : toute opération dont le résultat principal consiste à transformer des déchets pour des fins utiles en remplaçant d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou à préparer des déchets pour qu'ils soient utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement).

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage. Exemples de valorisation matière : déchets issus de la collecte sélective et recyclés, mâchefers valorisés en sous-couches routières. Une opération de valorisation matière n'est pas systématiquement une opération de recyclage.

Zones vulnérables : partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates menace à court terme la qualité des milieux aquatiques, et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sigles

- Aasqa** : Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
- AAMP** : Agence des aires marines protégées, devenue Agence française pour la biodiversité depuis le 1^{er} janvier 2017
- AB** : agriculture biologique
- Acoss** : Agence centrale des organismes de sécurité sociale
- Ademe** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Ades** : portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines
- AEE** : Agence européenne pour l'environnement
- AFB** : Agence française pour la biodiversité
- Afnor** : Association française de normalisation
- Agrreste** : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (*voir SSP*)
- AIE** : Agence internationale de l'énergie
- Antipol** : enquête Insee relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution (enquête adossée à un règlement européen). Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D)
- Alur** (loi) : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- ARS** : Agence régionale de santé
- Basol** : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
- BD-Rep** : base de données du registre français des émissions polluantes et des déchets des installations classées pour l'environnement
- BNPE** : banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau
- BNR** : bilan national du recyclage
- BNV-d** : banque nationale des ventes pour les distributeurs de produits phytosanitaires
- BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- BTP** : bâtiment et travaux publics
- Camme** : enquête de conjoncture auprès des ménages (Insee)
- CAP** : certificat d'aptitude professionnelle
- CCNUCC** : Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- CCTN** : Commission des comptes de transport de la Nation
- Cedre** : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
- Cerema** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- Ceren** : Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
- Cereq** : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- CGDD** : Commissariat général au développement durable
- CH₄** : méthane

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Clap : enquête sur la connaissance locale de l'appareil productif

CLC (*CORINE Land Cover*) : base de données géographiques, produite dans le cadre d'un programme européen, issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires

CMS : combustibles minéraux solides

CNRS : Centre national de recherche scientifique

COV : composé organique volatil

CO₂ : dioxyde de carbone

Crédoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CSPE : contribution au service public de l'électricité

Cu : cuivre

Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques

DCE : directive européenne cadre sur l'eau

DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer).

DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire

DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

DGE : Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances

DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire

DGFIP : Direction générale des Finances publiques

DGPR : Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique et solidaire

DMC : *domestic material consumption* ou consommation intérieure apparente de matières

DMI : *direct material input*, ou besoin apparent en matières de l'économie (ensemble des matières entrant physiquement dans l'économie, *i.e.* extraction intérieure + imports)

DPE : diagnostic de performance énergétique

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EACEI : enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie

EAP : étudiant apprenti professeur

EBE : excédent brut d'exploitation

ECS : eau chaude sanitaire

EE : écolabel européen

EMAS : *Eco-Management and Audit Scheme*

ENL : enquête nationale logement.

Enquête EAP : enquête annuelle de production

EnR : énergie renouvelable

ENTD : enquête nationale transports et déplacements

EPDM : enquête sur les pratiques environnementales des ménages

Ésane : élaboration des statistiques annuelles d'entreprises

ESO : eaux souterraines

ESU : eaux superficielles

ETP : équivalent temps plein

- Eurostat** : Office statistique de l'Union européenne
- FPNR** : Fédération des parcs naturels régionaux
- Gaspar** : base de données sur la gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques
- Geod'Air** : base de données nationale sur la qualité de l'air
- GES** : gaz à effet de serre
- Giec** : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GIS Sol** : groupement d'intérêt scientifique sur les sols (système d'information sur les sols de France)
- GPL** : gaz de pétrole liquéfié
- HAP** : hydrocarbure aromatique polycyclique
- HFC** : hydrofluorocarbure
- Hg** : mercure
- IACE** : *Institute for Climate Economics*
- ICPE** : installation classée pour la protection de l'environnement
- Ifen** : Institut français de l'environnement, dissous en 2008, remplacé par le service de l'observation et des statistiques (SOeS), puis le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire
- IFT** : indicateur de fréquence de traitement
- Ifremer** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière
- Ineris** : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- INPN** : inventaire national du patrimoine naturel
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- IPBES** : plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- IPI** : indice de la production industrielle
- IRSN** : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux
- LTECV (loi)** : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- MAO** : mesures agro-environnementales
- MEDDE** : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- MEEM** : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- MESR** : ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle
- MNHN-SPN** : Muséum national d'histoire naturelle, service du patrimoine naturel
- MPR** : matière première de recyclage ou matière première secondaire
- MTES** : ministère de la Transition écologique et solidaire
- Natura 2000** : réseau d'espaces naturels désignés par les états membres en application des directives communautaires « Oiseaux » et « Habitats »
- NF₃** : trifluorure d'azote
- NH₃** : ammoniac
- NOTRe (loi)** : loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

NO_x : oxyde d'azote

NO₂ : dioxyde d'azote

N₂O : protoxyde d'azote

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIEau : Office international de l'eau

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONB : Observatoire national de la biodiversité

Onema : Office national de l'eau et des milieux aquatiques, devenu Agence française pour la biodiversité depuis le 1^{er} janvier 2017

Onemev : Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

ONML : Observatoire national de la mer et du littoral

ONRN : Observatoire national des risques naturels

O₃ : ozone

PAC : politique agricole commune

PAE : programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne

PCAET : plan climat-air-énergie territorial

PFC : perfluorocarbure

PIB : produit intérieur brut

PLU : plan local d'urbanisme

PM_{2,5} : particule de diamètre inférieur à 2,5 micromètres

PM₁₀ : particule de diamètre inférieur à 10 micromètres

PMPOA : programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PRG : potentiel ou pouvoir de réchauffement global

PVE : plan végétal pour l'environnement

Reflét : base de données, regards sur les flux de l'enseignement technique et professionnel

RFL : revenus fiscaux localisés

RMC : *raw material consumption*, ou consommation intérieure de matières en équivalent matières premières (ensemble des matières extraites pour satisfaire la consommation de la population présente sur le territoire)

RNF : réserves naturelles de France

RP : recensement de la population

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

R&D : recherche et développement

SAU : surface agricole utilisée

Schapi : Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations

SCOT : schéma de cohérence territoriale

SDES : Service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire

Secten : secteurs économiques et énergie relatif aux émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France (*voir Citepa*)

SEEIDD : Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

SF6 : hexafluorure de soufre

SME : système de management environnemental

SoEs : Service de l'observation et des statistiques devenu le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire

SRU (loi) : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains	UE : Union européenne
SSP : Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'Agriculture	UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
SO₂ : dioxyde de soufre	UIPP : Union des Industries de la Protection des Plantes
TEE : taux d'effort énergétique	UMS PatriNat : unité mixte du service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle
TEP : tonne équivalent pétrole	Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
Teruti-Lucas : enquête annuelle sur l'utilisation du territoire (<i>Land Use Change Analysis System</i>) (voir SSP et Eurostat)	Unifa : Union des industries de la fertilisation
TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	UTA : unité de travail annuel
TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (anciennement taxe intérieurs de consommation sur les produits pétroliers, TIPP)	VA : valeur ajoutée
	WEI : <i>water exploitation index</i> , indice d'exploitation de la ressource en eau